



## Lettre d'engagement et rupture

Par **Kristo**, le **24/06/2018** à **09:35**

Bonjour,

je change d'employeur au 1er aout. Mon futur nouvel employeur m'a rédigé et signé une "lettre d'engagement" (c'est le titre de la lettre) précisant les conditions de mon futur nouvel emploi (salaire, horaires, lieux de travail...). J'ai également signé cette lettre. Seulement entre temps, une autre entreprise m'a fait une proposition de travail plus intéressante que je souhaite accepter.

[s]QUESTIONS[/s] :

- puis-je annoncer à mon futur nouvel employeur que finalement je ne souhaite plus travailler avec lui avant même d'avoir commencé et malgré la lettre d'engagement ?
  - suis dans l'obligation légal d'effectuer ma période d'essai ?
  - dois-je travailler quelques jours avec lui et mettre fin à ma période d'essai ?
- BREF... que puis je faire légalement pour me désengager malgré ma lettre d'engagement ?!

J'avoue être un peu désorienté par cette situation (certes que j'ai créé).  
Merci pour vos réponse et votre aide.

Par **P.M.**, le **24/06/2018** à **11:20**

Bonjour,

Vous pourriez par lettre recommandée avec AR envoyée immédiatement indiquer à l'employeur que vous renoncez à sa proposition d'embauche et que vous préférez agir de bonne foi plutôt que rompre la période d'essai, ce qui lui permettra de prendre ses dispositions plus rapidement...

Ainsi cela devrait éviter qu'il vous réclame des dommages-intérêts en fonction d'un éventuel préjudice...

Par **Kristo**, le **26/06/2018** à **13:47**

Merci pour votre conseil.  
Cordialement.